RAPPORT D'ACTIVITES 2012

*Sherpa

Sherpa

Sherpa a été créée en 2001 par William BOURDON, avocat au barreau de Paris et ancien secrétaire général de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme. L'association est née du constat que la mondialisation des échanges et la financiarisation de l'économie créaient de nouvelles formes d'impunité contre lesquelles la société civile était impuissante. En effet, alors que les auteurs des crimes de sang les plus graves (i.e. les crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes de génocide) allaient enfin pouvoir être traduits en justice avec la création de la Cour Pénale Internationale en 2002, aucune juridiction ne pouvait appréhender ces nouveaux crimes économiques.

Notre objectif est d'inscrire l'intérêt général et le respect des droits humains au cœur des stratégies des entreprises et des politiques publiques. L'association Sherpa a pour objet de prévenir et lutter contre les crimes économiques qui portent atteinte aux droits humains, qu'ils soient le fait d'acteurs privés ou publics, en s'appuyant sur les valeurs de justice, de solidarité et de dignité.

A travers ses deux programmes, Flux Financiers Illicites et Globalisation et Droits Humains, Sherpa utilise le droit existant et favorise l'émergence de nouvelles interprétations de ce dernier comme autant d'outils indispensables à l'apparition d'une société respectueuse de l'intérêt général et des droits humains.

Sherpa entend ainsi :

Lutter contre l'impunité des acteurs économiques privés et publics
Obtenir réparation pour les victimes
Faire évoluer le droit, les politiques publiques et les pratiques des acteurs publics et privés
Former la société civile pour combattre la criminalité économique
Sensibiliser le grand public aux enjeux de cette criminalité

À cette fin, elle permet notamment de mener :

Des actions judiciaires ou extrajudiciaires
Des actions de plaidoyer
Des actions de sensibilisation
Des actions de formation
Des études ou rapports

TABLE DES MATIÈRES

Le Mot du Président 4

FLUX FINANCIERS ILLICITES 5

Biens Mal Acquis - Guinée Équatoriale..... 5
Plaidoyer 8

GLOBALISATION ET DROITS HUMAINS 10

Michelin - Inde..... 10
Areva – Niger..... 11
Banque Européenne d'Investissement – Ouganda..... 13
Devcot – Ouzbékistan..... 15
DLH – Liberia..... 17
Mopani – Zambie 18
Amesys – Libye..... 20
Socapalm - Cameroun..... 21
Plaidoyer..... 22

CARAVANE JURIDIQUE 24

Togo – Lomé 24
Cameroun - Yaoundé 26

INTERVENTIONS 27

COMMUNICATION 29

Réseaux Sociaux..... 29
Contributions..... 29
Revue de Presse..... 31

VIE DE L'ASSOCIATION 37

L'équipe Permanente..... 37
Le Conseil d'Administration 37
Stagiaires - Bénévoles 37
Rapport Financier 38
Partenaires..... 40

Le Mot du Président

L'année 2012 a été marquée par des évènements qui à terme vont durablement transformer Sherpa.

D'abord ont été mis en place des outils de bonne gouvernance, dont l'application, après une période d'adaptation va trouver son rythme de croisière. Ils vont contribuer à collégialiser certaines décisions et je m'en réjouis. Tout ceci doit se faire évidemment dans le respect de la philosophie de Sherpa qui a fait son succès et sa visibilité, c'est-à-dire sa capacité de réactivité, de spontanéité y compris parfois en urgence, car certains évènements l'exigeaient.

Ensuite, l'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale permettant d'ouvrir de nouveaux chantiers législatifs a permis de faire identifier l'équipe de Sherpa comme experte sur des questions de plus en plus complexes et pointues, je pense notamment à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises, à la lutte contre la corruption et les paradis fiscaux. Je veux remercier chaleureusement ces salariées et administrateurs de Sherpa qui se sont investis en faisant partager dès que cela était possible notre expertise auprès de ceux qui, notamment au parlement, ont la charge de modifier l'arsenal juridique français sur bien des points insuffisants.

Nous pouvons être heureux et fiers de constater que certaines des propositions que nous portons depuis tant d'années sont maintenant reprises dans le cadre de procédures contentieuses ou d'actions de plaidoyer auprès des institutions publiques.

Pour les prochaines années, il nous sera également nécessaire de confirmer et d'épaissir l'internationalisation de notre réseau mais la toile Sherpa se répand dans des liens fraternels et souples qui sont autant de gages de réactivité et d'efficacité.

Merci encore à toutes et tous de votre fidélité.

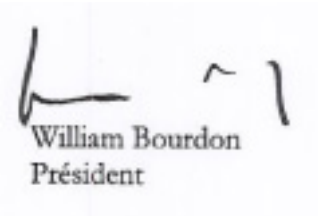

BIENS MAL ACQUIS - GUINÉE ÉQUATORIALE

Président de la Guinée Équatoriale depuis 1979, Teodoro Obiang Nguema installe très rapidement un régime autoritaire permettant à sa famille et ses proches de percevoir l'argent provenant des recettes pétrolières ainsi que des nombreuses ressources naturelles (bois, agriculture tropicale…). L'enrichissement dont aurait bénéficié le clan de Teodoro Obiang est estimé entre 500 et 700 millions de $ alors que la Guinée Équatoriale est au 136ème rang sur 187 pays en matière d'indice de développement humain. Plusieurs membres de la famille Obiang, notamment le fils aîné du Président, Teodorin Obiang Nguema, investissent dans l'immobilier et les voitures de luxe hors de Guinée Équatoriale, notamment en France.

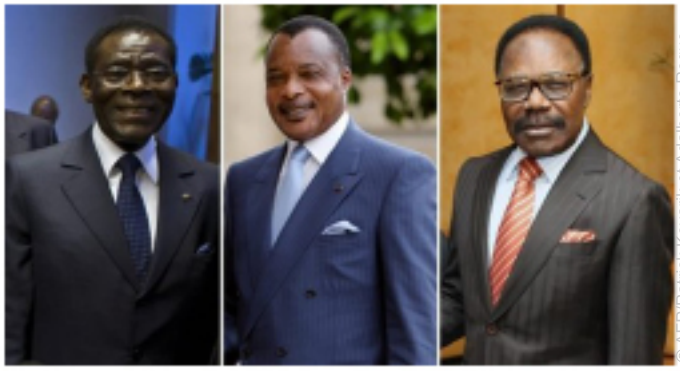
© AFP/Patrick Kovarik et Adalberto Roque

En 2007, Sherpa, Survie et la Fédération des Congolais de la Diaspora déposent plainte devant le parquet de Paris contre les familles dirigeantes du Congo-Brazzaville, de la Guinée Équatoriale et du Gabon, estimant que les patrimoines immobiliers considérables qu'elles possèdent n'ont pu être constitués au moyen de leurs seuls salaires et émoluments. La plainte repose sur le chef d'inculpation de recel de détournement de fonds publics qui incrimine le fait de détenir sur le sol français des biens ayant été acquis de manière illégale. Malgré les résultats très concluants de l'enquête de police, cette première plainte est classée sans suite.

En 2008, Transparency International (TI) France et un citoyen gabonais déposent, avec l'appui juridique de Sherpa, une plainte avec constitution de partie civile dans l'espoir de lutter contre l'inertie du parquet et d'obtenir l'ouverture d'une information judiciaire. Après 4 années de batailles judiciaires, la Cour de Cassation juge finalement recevable la plainte avec constitution de partie civile de TI France et une instruction est ouverte fin 2010.

© Pa_Le (Flicker)

En février 2012 a lieu une nouvelle perquisition par les juges d'une durée de 10 jours au domicile de Teodoro Obiang Nguema Mangue au 42, avenue Foch à Paris. Les biens saisis sont entreposés dans trois camions comprenant des biens de luxe, parmi lesquels se trouvent du mobilier d'époque, des œuvres d'art ainsi que des bouteilles de vin millésimés. La valeur totale de ces biens est estimée à plus de 40 millions d'euros.

Le 25 mai 2012, soit trois mois après la perquisition au 42, avenue Foch à Paris, Teodoro Obiang Nguema Mangue est nommé Deuxième Vice-président de la Guinée Équatoriale alors que ce poste n'est pas prévu par la constitution du pays. Cette nomination lui permet de se prévaloir d'une immunité diplomatique afin d'échapper à la procédure judiciaire ouverte contre lui en France. Quelques mois plus tôt, Malabo avait envisagé de le nommer délégué permanent adjoint de la Guinée Équatoriale auprès de l'UNESCO mais les démarches à effectuer auprès du Quai d'Orsay n'ayant pas été achevées, sa candidature était restée lettre morte.

Entretemps, le Département de la Justice (DOJ) des États-Unis, qui avait jusqu'au 11 juin 2012 pour produire de nouveaux éléments à l'appui de sa procédure contre les avoirs que Teodoro Obiang Nuema Mangue possède sur le sol américain, dépose sa plainte amendée: sociétés écrans, contrats publics frauduleux, collecte d'une taxe forestière à son propre profit… Elle révèle de nombreuses informations inédites et détaillées de nature à lier le patrimoine américain de celui-ci à des faits de corruption en Guinée Équatoriale et en dehors de son territoire. Ces éléments sont susceptibles de soutenir l'instruction ouverte en France.

Le 11 juillet 2012, Teodoro Obiang Nguema Mangue refuse pour la seconde fois de se présenter devant les juges d'instruction Roger Le Loire et René Grouman en charge de l'affaire des Biens Mal Acquis. Cette convocation étant nécessaire pour son interrogatoire de première comparution (préalable indispensable à sa mise en examen), le mandat d'arrêt, en suspens depuis la première convocation en mars, est diffusé consécutivement à son absence.

L'hôtel particulier du 42, avenue Foch à Paris ayant déjà fait l'objet de nombreuses perquisitions, est à son tour saisi par la justice française. La saisie de ce bien, estimé à plus de 100 millions d'euros, constitue une opération sans précédent. En réplique et en toute illégalité, la Guinée Équatoriale décide d'y installer son ambassade espérant ainsi lui faire bénéficier de l'immunité reconnue aux missions diplomatiques. Cependant, pour le Ministère des Affaires Étrangères, l'immeuble relève du droit commun, aucune démarche n'ayant été effectuée préalablement à la saisie.

Le 26 septembre 2012, les autorités équato-guinéennes annoncent par voie de presse avoir saisi la Cour Internationale de Justice (CIJ) afin de faire reconnaître « l'ingérence » de l'État français dans les affaires équato-guinéennes et d'obliger la France à stopper la procédure des Biens Mal Acquis.

Sherpa y voit une énième manœuvre dilatoire destinée à contrarier l'information judiciaire en cours mais considère, néanmoins, que cette requête pourrait être l'occasion pour la CIJ de trancher la question des immunités de complaisance, ces immunités créées aux seules fins d'échapper à des poursuites judiciaires légalement ouvertes.

Bilan d'étape

Après 5 années de batailles et quelle que soit l'issue de la procédure, Sherpa peut d'ores et déjà se féliciter d'avoir obtenu des résultats significatifs, parmi lesquels :

- Un premier pas vers la reconnaissance de l'intérêt à agir des associations anti-corruption et l'ouverture d'une information judiciaire malgré la réticence du parquet. Au-delà de l'affaire des Biens Mal Acquis, la décision rendue par la Cour de cassation

revêt une importance considérable en ce qu'elle est susceptible de contourner l'éventuelle inertie du parquet dans les affaires politico-financières sensibles.

- Les perquisitions et saisies au 42, avenue Foch à Paris, hôtel particulier appartenant à la famille Obiang ainsi que la mise en examen de Teodoro Obiang Nguema Mangue. Ces différents développements illustrent la volonté des magistrats instructeurs de faire toute la lumière sur cette affaire tout en confirmant le sérieux des allégations émises par Sherpa.
- La sensibilisation de l'opinion publique sur la question de l'indépendance du Parquet. En effet, l'acharnement dont a fait preuve le Parquet aux fins d'empêcher l'ouverture d'une instruction a été tel qu'il avait suscité l'interrogation du député socialiste André Vallini le 12 mai 2009 lors des questions au gouvernement à la Garde des Sceaux de l'époque, Rachida Dati.

Plaidoyer

Qu'il s'agisse de l'argent de la grande corruption ou de l'évasion fiscale des multinationales, les flux financiers illicites représentent une perte annuelle comprise entre 500 à 800 milliards de dollars par an soit près de 8 fois le montant de l'aide annuelle publique au développement. Tous ces flux financiers constituent un enjeu majeur de développement. Ils réduisent les ressources disponibles pour les services publics essentiels et aggravent le poids de la dette des pays en développement. La situation est telle qu'aujourd'hui, encore, la plupart des gouvernements de ces pays ne parvient pas à satisfaire les besoins humains les plus élémentaires.

En matière de plaidoyer, l'association a réussi à initier via des plateformes françaises ou internationales plusieurs axes de réflexion conduisant à des actions auprès d'acteurs institutionnels français, européens et internationaux sur un thème de référence : le recouvrement des avoirs illicites.

UNCAC Coalition

Le 9 décembre 2003, 114 pays signaient à Merida, au Mexique, la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Premier instrument de lutte contre la corruption à vocation universelle, la convention envisage la corruption sous toutes ses formes et prévoit des mesures tant préventives que répressives en vue de la combattre. Elle organise des procédures visant à faciliter la coopération internationale et l'assistance technique. Il s'agit surtout du premier instrument conventionnel érigeant expressément la restitution des avoirs illicites en un principe fondamental. Sherpa est membre du comité de coordination et responsable du groupe de travail sur le recouvrement des avoirs.

Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires - Opacité financière

Le bénéfice du secret bancaire, l'opacité des structures juridiques et l'absence de coopération judiciaire rendent les paradis fiscaux particulièrement attractifs. Ils constituent des places privilégiées pour dissimuler et/ou blanchir les avoirs criminels. La lutte contre les flux financiers illicites restera vaine tant que ne sera pas mis un terme au scandale que constituent ces places financières off-shore. D'où l'importance du combat mené par la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires dans laquelle Sherpa s'investit.

Publish What You Pay - Transparence des industries extractives

La malédiction des ressources désigne le paradoxe suivant lequel les pays et régions possédant d'abondantes ressources naturelles ont tendance à avoir une croissance économique plus faible et de moins bons indices de développement que les pays pauvres en ressources naturelles.

Sherpa souhaite inverser ce paradigme et milite pour la transparence du secteur extractif dans le cadre de la coalition « Publiez ce que vous payez », une campagne internationale militant pour que les industries extractives publient le montant des taxes et redevances qu'elles versent aux gouvernements des États dans lesquels elles opèrent.

Le Prix UNESCO-Obiang devient le Prix « UNESCO-Guinée Équatoriale pour la recherche en sciences de la vie »

Le Prix UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la Recherche en Sciences de la Vie a été créé sur décision du Conseil exécutif de l'Unesco en octobre 2008 et financé par le président équato-guinéen à hauteur de 3 millions de dollars en vue de récompenser les initiatives scientifiques de nature à améliorer la condition humaine. D'intenses campagnes internationales de protestation, auxquelles Sherpa a pris part, ont alors dénoncé l'instrumentalisation de l'UNESCO par le régime Obiang. En octobre 2010, le Conseil Exécutif de l'UNESCO a, faute de consensus, décidé de suspendre le prix pour une durée indéterminée.

© Reuters/Charles Platiau

La société civile ainsi que de nombreuses personnalités politiques et intellectuelles se sont mobilisées pour que le prix, à nouveau mis à l'ordre du jour en 2011, soit définitivement supprimé et ainsi éviter que l'UNESCO n'entache sa crédibilité et sa réputation en s'associant au régime du président équato-guinéen, tenu pour l'un des plus corrompus et fermés au monde.
Une autre source d'inquiétude tient au fait que le prix UNESCO-Obiang aurait été financé non pas par la Fondation Obiang Nguema Mbasogo, comme annoncé, mais par des fonds publics de la Guinée Équatoriale.

Début octobre 2011, les 58 membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO ont décidé de maintenir la suspension du prix. Aucun consensus n'ayant pu être trouvé, la question sera à nouveau abordée en mars 2012 : lors d'un vote divisé – 33 voix contre 18 avec 6 abstentions – le Conseil Exécutif de l'UNESCO a consenti le 8 mars à rebaptiser le Prix UNESCO-Obiang en « prix UNESCO-Guinée Équatoriale pour la recherche en sciences de la vie ». Cette décision répond à un souhait du président de Guinée Équatoriale, qui pensait ainsi faire taire les critiques liées à la création et aux conditions de financement d'un prix à son nom, alors que la manière dont il dirige le pays depuis 33 ans va à l'encontre des valeurs défendues par l'UNESCO. Ce vote est intervenu malgré l'avis émis par le service juridique de l'UNESCO qui avait estimé que le prix ne pouvait pas être institué, selon les propres règles de l'organisation, en raison de l'existence de zones d'ombre autour des sources de son financement, ce que ne réglait pas le simple changement de nom.
C'est dans ces conditions que le prix a été remis à 3 scientifiques le 17 juillet 2012, dans les locaux parisiens de l'UNESCO malgré l'opposition de nombreuses organisations de la société civile.

MICHELIN - INDE

Installée à Clermont-Ferrand depuis 1889, l'entreprise Michelin est un fabricant de pneumatiques côté au CAC 40. Diversifiant ses activités par le biais de cartes routières et guides touristiques, elle se déploie à travers 69 sites de production dans 18 pays, notamment en Inde. L'entreprise y construit sa plus grande usine de pneus, sur des terres mises à disposition par l'État du Tamil Nadu sans aucune consultation des habitants de la zone, majoritairement de la caste des intouchables. L'aménagement de cette zone a provoqué la destruction de 450 hectares de forêt collective qui abritaient des activités agricoles et pastorales, privant ainsi ces populations de leur principal moyen de subsistance. De plus, ces terres se situent sur un bassin hydrographique qui constitue la principale ressource en eau pour l'agriculture de la zone. Malgré les sollicitations répétées du CCFD-Terre Solidaire de suspendre les travaux et mener à la fois des études d'impacts sérieuses et des consultations des populations, Michelin a poursuivi les travaux au nom de la rentabilité économique de son projet.

Le 10 juillet 2012, Sherpa, la CGT, le CCFD-Terre Solidaire et deux de ses partenaires indiens -TNLRF et Sangam - saisissent le Point de Contact National de l'OCDE (PCN) pour violation des principes directeurs à l'intention des multinationales par l'entreprise française Michelin, dans le cadre de son implantation au Tamil Nadu, en Inde.

Les plaignants attendent du PCN :

- Qu'il constate les violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales (en matière de droits de l'Homme, d'emploi et relations professionnelles, d'environnement, de lutte contre la corruption et de fiscalité) .
- Qu'il s'assure de la suspension des travaux de construction de l'usine tant que les procédures judiciaires ouvertes localement à l'encontre de l'État du Tamil Nadu ne seront pas parvenues à leur terme .
- Qu'il recommande la réalisation d'une étude d'impact sérieuse et indépendante, pilotée par les populations locales.

Panneau publicitaire près de Chennai, Inde

Société anonyme française détenue à 80% par l'état français, Areva est l'une des grandes entreprises de l'énergie fortement spécialisée dans le nucléaire et les énergies renouvelables. Implantée depuis plus de 40 ans au Gabon et au Niger, deux pays disposant d'importantes ressources en uranium, Areva exploite le site de Mounana de 1958 à 1999 au Gabon, par l'intermédiaire de la Comuf, sa filiale gabonaise, tout en exploitant depuis 1968 le site d'Arlit au Niger, par l'intermédiaire des sociétés Somair et Cominak.

© AFP-Issouf Sanogo

En 2005, Sherpa et la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) publient un premier rapport faisant état de l'impact social et environnemental néfaste de l'exploitation d'uranium au Niger. Suite à ce rapport, l'association Mounana, réunissant d'anciens travailleurs de la Comuf, contacte Sherpa pour l'informer d'une situation similaire autour des mines gabonaises d'Areva. En 2007, Sherpa et la CRIIRAD, rejoints par Médecins du Monde, publient un deuxième rapport sur l'impact social et environnemental de l'extraction d'uranium au Gabon.

Au Niger comme au Gabon, même constats : les travailleurs sont surexposés aux radiations, les populations riveraines utilisent des matériaux radioactifs pour la construction de bâtiments (hôpitaux, maternité, école) et les ressources en eau sont accaparées par l'activité d'extraction. On constate également un nombre important de pathologies développées par les mineurs et leur famille.

Sur la base de ces rapports, Sherpa rejoint la table des négociations avec Areva pour représenter les victimes. En 2009, Areva et Sherpa parviennent à la conclusion d'accords dont l'objectif est double : garantir l'indemnisation des victimes et prévenir l'irradiation sur les sites d'exploitation. Pour y parvenir, les accords prévoient notamment la création d'observatoires locaux de santé sur chacun des sites miniers d'extraction d'uranium d'Areva.

En contact permanent avec les parties prenantes, Sherpa a, durant plus de 3 ans, veillé à la stricte application de ces accords. Mais le manque de volonté d'Areva en a réduit la portée à une simple campagne de communication. Sont mis en cause la lenteur dans la mise en place des observatoires de la Santé au Gabon et au Niger ainsi que du processus d'indemnisation, qui malgré nos multiples relances, ne sauraient être attribués exclusivement au contexte politique, aux lourdeurs bureaucratiques de l'entreprise et aux divergences entre les parties prenantes.

Sherpa regrette en particulier que, plus de trois ans après la signature des accords, seules deux familles françaises sur 22 aient été indemnisées et qu'aucun travailleur nigérien ou gabonais n'ait été reconnu comme étant victime de maladie professionnelle.

Sherpa s'interroge sur le fait que 10% des travailleurs français auraient développé une maladie professionnelle liée aux radiations sans qu'aucun des 765 travailleurs africains examinés n'aient contracté ce type de pathologie.

Par conséquent, en concertation avec ses partenaires locaux, Sherpa a décidé de se retirer des accords signés avec Areva le 18 décembre 2012 et étudie la possibilité d'agir différemment en faveur des anciens travailleurs gabonais et nigériens.

Si l'application de ces accords n'a pas été à la hauteur des espoirs qu'ils ont fait naître, Sherpa a néanmoins obtenu certains succès :

- L'indemnisation des deux familles pour qui l'aboutissement de ce processus, après 12 ans de bataille, constitue un réel soulagement.
- La mise en place de deux observatoires de santé à Mounana au Gabon et sur le site d'Arlit au Niger ont permis d'effectuer une surveillance médicale des travailleurs miniers appartenant à des filiales du groupe Areva. Ce sont 650 anciens travailleurs gabonais et 115 travailleurs nigériens qui ont ainsi pu bénéficier d'un examen clinique, d'une analyse sanguine et d'une radiographie des poumons.

Notre initiative n'est pas sans lien avec la décision qui a été rendue par le Tribunal aux Affaires de la Sécurité Social (TASS) de Melun dans une affaire connexe. En effet, dans son jugement du 12 mai 2012, le Tribunal a reconnu la responsabilité d'Areva en tant que société mère dans l'indemnisation de Monsieur Serge Venel, ancien employé de la Cominak ayant contracté une maladie professionnelle durant ses années d'expatriation. Le TASS, considérant que le groupe Areva en acceptant d'être partie aux accords, avait démontré son souci de veiller à la santé des travailleurs employés par ses filiales, s'était comporté comme employeur de fait sur les questions de santé et de sécurité.

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT – OUGANDA

Le projet Bujagali Hydroelectric concerne la construction et l'exploitation d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique sur le Nil, à 10 km de la sortie du Lac Victoria, en aval des barrages existants de Nalubaale et de Kiira.

Ce projet est depuis de nombreuses années critiqué par la société civile ougandaise et internationale, en raison de son impact sur l'environnement et les populations locales. En effet, la construction de ce barrage pourrait avoir de nombreux effets néfastes : diminution du niveau du Lac Victoria, pollution des eaux, submersion de terres agricoles fertiles, réduction des réserves halieutiques et menace de l'écosystème de la zone, éviction des populations ainsi que la destruction de l'héritage naturel, culturel et touristique que représentent les chutes de Bujagali.

© Ministry of Energy and Mineral Development

Ce projet est fondé sur des analyses insuffisantes et erronées puisque le barrage ne devrait pas produire la quantité d'électricité escomptée et risque d'entraîner une hausse des prix de l'électricité. La production d'électricité bénéficierait à une minorité ougandaise appartenant aux catégories les plus aisées sans qu'aucune extension du réseau ne soit prévue. Malgré toutes ces informations, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont accepté de le financer en 2007.

Avertis par une mobilisation de la société civile locale, plusieurs ONG internationales tentent de convaincre la BEI de suspendre ses financements. En mai 2007, la BEI accorde cependant un prêt de 95 millions d'euros. En avril 2009, Sherpa et le collectif Counter Balance organisent une première enquête de terrain. Sur la base des éléments collectés, Sherpa, Counter Balance et la National Association of Professional Environmentalists (NAPE, organisation ougandaise) déposent plainte devant le Bureau des plaintes de la BEI le 2 décembre 2009.
Ce projet de barrage est en contradiction flagrante avec les objectifs de soutien au développement et les obligations de la banque en matière d'évaluation de la durabilité environnementale et économique du projet, de réparation équitable pour les populations affectées et de mise en œuvre de mesures alternatives pour compenser l'impact de la construction sur les chutes de Bujagali.

Durant les deux années qui ont suivi le dépôt de la plainte, la banque n'a pas souhaité s'exprimer. Le 15 novembre 2011, Sherpa et ses partenaires saisissent le Médiateur européen pour mauvaise administration. En effet, malgré le large dépassement des délais stipulés par le Mécanisme de traitement des plaintes de la BEI, celle-ci n'a rendu aucune conclusion, tout en continuant à financer le projet.

Dans leur plainte, Sherpa, Counter Balance et la NAPE demandent à ce que la BEI :

- Recommande la réalisation d'études indépendantes pour mesurer l'impact social et environnemental du projet et estimer la production réelle d'électricité .
- Veille à ce que les mesures compensatoires promises (relogement, accès au travail et à l'électricité…) soient effectives .
- Suspende ses financements tant que les deux exigences précédentes ne seront pas remplies et tant que les procédures judiciaires initiées localement n'auront pas abouti.

Le Bureau des plaintes de la BEI publie son rapport final le 30 août 2012, soit près de trois ans après le dépôt de la plainte, alors que le Mécanisme de traitement des plaintes de la BEI prévoit une limite de 140 jours. La banque a entretemps versé l'intégralité du financement et la construction du barrage est aujourd'hui quasiment achevée, sans qu'il n'ait été remédié à l'ensemble des impacts négatifs du projet. Le rapport final, s'il reconnaît certaines insuffisances du projet en matière d'évaluation des incidences négatives sur les populations locales, conclut à un respect global par la BEI de ses politiques en matière économique, sociale et environnementale.

DEVCOT – OUZBÉKISTAN

Entreprise familiale installée dans le nord de la France depuis 1931, Devcot SA est spécialisée dans l'achat et la revente de cotons bruts. Parmi ses pays fournisseurs, l'Ouzbékistan, qui procède chaque année au recrutement forcé de centaines de milliers d'adultes et d'enfants dans le cadre des récoltes de coton en septembre. Or, la société Devcot, en négociant du coton ouzbek, a agi en contradiction avec les conventions internationales n°138 et 182 de l'OIT interdisant le travail des enfants et garantissant leur accès à l'éducation.

(c) FlickR – DidierB77a

Le 25 octobre 2010, Sherpa et ses partenaires allemands (ECCHR et UGF) déposent une circonstance spécifique (plainte extrajudiciaire) devant le Point de Contact National (PCN) français contre la société Devcot SA pour violation des Principes Directeurs de l'OCDE. En effet, en important du coton ouzbek, la société Devcot aurait contribué à maintenir un système généralisé de travail forcé des enfants en Ouzbékistan.
Ces principes reconnaissent à la charge de l'entreprise multinationale l'obligation de respecter les Droits de l'Homme quel que soit le lieu où elle exerce ses activités. Ainsi, l'article 2 du Chapitre II des Principes directeurs de l'OCDE énonce que « les entreprises devraient respecter les Droits de l'Homme internationalement reconnus vis-à-vis des personnes affectées par leurs activités ». À cet égard, « le fait qu'un État n'applique pas sa législation nationale pertinente ou ne respecte pas ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, (…) est sans effet sur la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme ». Ainsi l'entreprise doit s'efforcer de ne pas contribuer aux violations des droits humains dont elle a connaissance, peu importe que l'État dans lequel elle exerce ses activités ne respecte pas ses engagements internationaux.

Le PCN français a accepté d'instruire la circonstance spécifique le 10 février 2011.

Le 21 septembre 2012, le PCN français a rendu sa déclaration finale. Il reconnait que le commerce de produits résultant du travail forcé d'enfants constitue une violation caractérisée des Principes directeurs de l'OCDE. Il a également rappelé aux entreprises multinationales qu'elles sont responsables vis-à-vis de leur chaîne de sous-traitance et invité la société Devcot à exercer une vigilance accrue quant au respect des Principes directeurs par ses partenaires commerciaux.

Pour autant, le PCN n'a pas considéré Devcot SA coupable d'une violation des Principes, l'entreprise ayant déclaré ne pas s'être approvisionnée en coton ouzbek depuis plusieurs années tout en s'engageant à ne plus s'y fournir jusqu'à l'abolition du travail des enfants.

La décision du PCN dans l'affaire Devcot est importante à double titre :

- Elle illustre l'avancée qu'a constitué la réforme des Principes directeurs de l'OCDE en 2011 puisque auparavant, seul était considéré comme une violation le fait de recourir directement au travail des enfants, sans que le fournisseur ne puisse être remis en cause sur cette pratique
- Elle souligne la responsabilité des entreprises vis-à-vis de leur chaîne de sous-traitance, une obligation que Sherpa souhaite voir étendue au-delà des Principes directeurs de l'OCDE en particulier dans la législation française.

© Sherpa

DLH – LIBERIA

Au Liberia, le régime de Charles Taylor s'est largement financé grâce aux ressources en bois du pays, qui ont notamment contribué l'achat d'armes. Une série d'enquêtes menées par l'ONG britannique Global Witness a permis de réunir des éléments démontrant que durant cette période de guerre civile, le groupe danois DLH spécialisé dans le commerce du bois, a acheté, importé en France et distribué en Europe du bois provenant d'entreprises forestières libériennes servant directement les intérêts du régime du président-chef de guerre Charles Taylor. Ces entreprises forestières ont par ailleurs été nommément identifiées par plusieurs rapports des Nations Unies comme étant responsables de violations des droits de l'homme, de manquements au régime de sanctions sur les armes imposé par les Nations Unies, de destruction de l'environnement et d'actes de corruption.

L'action de Sherpa

Le 18 Novembre 2009, Sherpa, Global Witness, Greenpeace France, les Amis de la Terre et le ressortissant libérien Alfred Bronwell portent plainte devant le procureur de la République de Nantes contre les sociétés DLH France et DLH Nordisk A/S, filiales du groupe DLH, pour recel de trafic d'influence et recel de destruction de biens appartenant à autrui en ce qui concerne la première, et complicité de ces mêmes délits s'agissant de DLH Nordisk A/S. Une enquête préliminaire est ouverte en 2010 par le parquet de Nantes.

En février 2012, le dossier a été transféré au parquet de Montpellier. Après une relance de ce dernier concernant l'avancée de l'enquête, il nous confirme que celle-ci est toujours en cours depuis le 11 avril 2012.

© Travis Lupick/Al Jazeera

Mopani Copper Mines est la plus importante société minière de Zambie en étant l'une des principales productrices de cuivre et de cobalt du pays. Il s'agit d'une filiale des multinationales Glencore International PLC (Suisse) et First Quantum Minerals Ltd (Canada), par le biais de sociétés intermédiaires pour la plupart implantées dans des paradis fiscaux.

En 2009, le gouvernement zambien, appuyé par la Norvège, a fait réaliser un audit de la mine de Mopani par les cabinets d'experts Grant Thorton et Econ Pöyry. Les résultats de l'audit révèlent plusieurs anomalies :

- Une augmentation inexpliquée de 380 millions de dollars des coûts de production en 2007.
- Des volumes de production officiels étonnamment faibles, en comparaison des autres exploitations de la région.
- Des manipulations des prix du cuivre au profit de Glencore en violation du principe de pleine concurrence.

© Audrey Gallet

Ces différents procédés auraient ainsi permis à la société Mopani d'afficher des recettes dérisoires et d'alléger considérablement le montant de son imposition.

En avril 2011, Sherpa et quatre associations partenaires : la Déclaration de Berne (Suisse), Mining Watch Canada, l'Entraide Missionnaire (Canada) et le Centre for Trade Policy and Development (Zambie) déposent une circonstance spécifique (plainte extrajudiciaire) auprès des Points de Contact Nationaux (PCN) suisses et canadiens contre les sociétés Glencore International PLC et First Quantum Minerals. Les plaignants estiment que ces dernières ont enfreint les chapitres II (principes généraux) et XI (fiscalité) des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui exigent notamment que les entreprises contribuent aux progrès économiques des pays dans lesquelles elles exercent leurs activités et s'acquittent ponctuellement des impôts dont elles sont redevables.

À travers cette circonstance spécifique, les associations veulent faire constater les violations des Principes directeurs et engager une négociation avec les deux sociétés multinationales concernées afin d'aboutir au remboursement des impôts impayés et à l'amélioration durable des pratiques sur place.

Le PCN Suisse, qui prend en charge l'affaire, conclut à la recevabilité de la plainte dans son évaluation initiale du 5 octobre 2011. Dans le même temps, le gouvernement zambien annonce vouloir exiger un remboursement de ses impayés à Glencore International PLC. A ce stade, la multinationale suisse refuse de prendre part à la procédure devant le PCN et d'engager des discussions avec les ONG.

Ce n'est qu'en mai 2012, suite à un courrier du PCN suisse, que Glencore International PLC accepte de rejoindre la table des négociations après avoir mis en avant une campagne de communication mensongère au sujet de sa participation à la procédure.

Le 11 juillet 2012, une rencontre a finalement lieu à Berne en présence d'un médiateur, des représentants de Glencore International PLC et des ONG. Suite à cette réunion, un accord confidentiel est adopté entre les parties et le PCN suisse publie, le 28 novembre 2012, un communiqué final encourageant les parties à continuer leur dialogue sur le sujet.

© FlickR_CC_mm-j

La société française Amesys, filiale du groupe Bull depuis 2010, est spécialisée dans la conception et l'intégration de systèmes critiques de haute technologie en déployant ses compétences dans différents secteurs tels que l'aéronautique, la défense ou les télécommunications.

© AFP - Ahmad Al-Rubaye

En août 2011, une enquête du Wall Street Journal révèle que la société a fourni en 2007 au Président libyen Mouammar Khadafi du matériel de surveillance à distance des télécommunications. Les journalistes découvrent qu'à Tripoli existe un immeuble de 6 étages entièrement dédié à l'interception des télécommunications. Cette enquête montre la manière dont le système Eagle vendu par Amesys permet de contrôler les correspondances des opposants au régime libyen sur internet, les réseaux sociaux ainsi que leurs conversations téléphoniques.

Sherpa dépose plainte auprès du procureur de la République de Paris à l'encontre de la société Amesys le 13 septembre 2011, l'accusant d'avoir illégalement vendu un important dispositif de surveillance à distance destiné à traquer les forces rebelles et les opposants au régime. Sherpa considérant en effet qu'à l'instar de la vente de certains matériels militaires, ce type de transfert de technologie ne pouvait être vendu qu'avec l'autorisation du gouvernement français.

À travers cette plainte, Sherpa vise à obtenir l'ouverture d'une enquête sur cette vente litigieuse et à identifier le cas échéant les responsabilités, la société Amesys se défendant d'avoir permis la traque des opposants en affirmant que le produit avait été détourné de son objet premier – la surveillance des pédophiles, narcotrafiquants et terroristes en Libye – et en invoquant le contexte de rapprochement diplomatique entre la France et ce pays au moment de la vente.

Une enquête préliminaire est rapidement ouverte. En décembre 2011, la procédure est transférée au parquet d'Aix-en-Provence, lieu du siège social d'Amesys.

La plainte déposée par Sherpa le 13 septembre 2011 contre la société Amesys a été classée sans suite le 17 mars 2012. Le parquet d'Aix en Provence a estimé que le système Eagle n'entrait pas dans la catégorie des matériels dont l'exportation est soumise à autorisation gouvernementale. Sherpa au contraire affirme que les transferts de telles technologies doivent être soumis aux mêmes règles que la vente de matériel militaire.

SOCAPALM - CAMEROUN

La SOCAPALM, Société Camerounaise de Palmeraies, est la plus importante exploitation d'huile de palme au Cameroun. Ancienne société d'État, elle a été privatisée en 2000 sous l'impulsion de la Banque Mondiale et du FMI. La société PALMCAM (Palmeraies du Cameroun) en devient l'actionnaire majoritaire avec près de 70% des parts.

Cette privatisation, censée donner un nouveau souffle à l'entreprise, se doit, en outre, d'apporter aux communautés locales des contreparties en matière d'environnement, d'accès à l'éducation ou d'embauche dans le cadre du développement local. Mais la logique de profit qui anime depuis 2000 la société privatisée semble en effet mal s'accommoder avec les aspirations et besoins des populations environnantes.

En mai 2010, une mission d'enquête est menée par Sherpa dans les plantations en permettant de collecter les éléments nécessaires à la constitution du dossier devant le point de contact national (PCN).

A la suite de cette mission, MISEREOR (Allemagne), le Centre pour l'environnement et le développement (Cameroun), la FOCARFE (Cameroun) et Sherpa déposent plainte en décembre 2010 devant les PCN français, belge et luxembourgeois à l'encontre des sociétés Bolloré (France), Financière du champ de Mars (Belgique), SOCFINAL (Luxembourg) et Intercultures (Luxembourg) - toutes quatre exerçant de concert le contrôle de la SOCAPALM.

Les plaignants fondent leur circonstance spécifique sur les allégations suivantes : Violation des chapitres II (principes généraux), III (Publication d'information), IV (Emploi et relations professionnelles) et V (Environnement) des principes directeurs de l'OCDE révisés en 2011.

En juillet 2011, le PCN français accepte d'étudier la circonstance spécifique et se désigne référent dans le cadre de cette circonstance spécifique.

Suite à la communication de divers documents au PCN français, les auditions de Sherpa et du CED d'une part et de la société Bolloré d'autre part ont lieu le 30 juillet 2012.

En novembre 2012, la société Bolloré accepte officiellement la médiation du Point de Contact National. Dans le même temps, un rapport de visite élaboré suite à une visite d'un de nos partenaires sur place souligne l'absence d'évolution de la situation ainsi que certaines mesures détaillées.

Fin 2012, le Point de Contact National n'avait toujours pas publié son rapport final pour faire débuter la médiation.

Plaidoyer

Les catastrophes industrielles telles que celle du Probo Koala, navire pétrolier qui a déversé 600 tonnes de déchets toxiques dans la ville d'Abidjan en Côte d'Ivoire en 2006, se sont multipliées à un rythme inquiétant ces dernières années, occasionnant des dommages environnementaux et sociaux parfois irréversibles.

Partout à travers le globe, la mondialisation a par ailleurs bouleversé les modes de vie des populations autochtones. De nombreuses communautés sont expulsées ou voient leurs moyens de subsistance traditionnels disparaître à mesure que les exploitations industrielles se développent. Les droits fondamentaux des travailleurs sont constamment négligés au profit d'une réduction systématique des coûts et du maintien d'un niveau toujours plus élevé de la cadence de la production. Dans certains pays, il n'est pas rare que les mouvements de grève soient réprimés de manière brutale voire meurtrière. Les êtres humains et l'environnement sont trop souvent les victimes des activités des acteurs économiques, publics ou privés, en particulier dans les pays en développement. Or l'absence de cadre réglementaire adapté à la mondialisation des échanges ne permet pas d'établir les responsabilités ni d'obtenir réparation des préjudices.

En matière de plaidoyer, l'association a réussi à initier via des plateformes plusieurs axes de réflexion conduisvant à des actions auprès d'acteurs institutionnels français, européens et internationaux sur 4 thèmes de référence : la transparence, l'accès à la justice, la responsabilité société-mère/filiales, sous-traitants et fournisseurs, la responsabilité de l'Etat français.

Le réseau OECD Watch

Sherpa est membre du comité de coordination d'OECD Watch, un réseau international d'ONG qui milite pour le renforcement des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La coalition ECCJ

La coalition ECCJ rassemble des ONG, syndicats, associations de consommateurs et instituts de recherche œuvrant pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises à travers l'Europe. ECCJ réunit plus de 250 organisations présentes dans 15 pays européens.

Le Forum Citoyen pour la RSE

Le FCRSE est une coalition française d'acteurs de la société civile plaidant pour la responsabilité sociétale des entreprises. Sherpa est membre du Conseil d'Administration et Secrétaire du Forum Citoyen.

Les Public Eye Awards

Durant ces deux dernières années, Sherpa s'est mobilisée et a pris part à ces campagnes de dénonciation de comportements irresponsables de la part d'entreprises en nominant respectivement les sociétés Vinci et Alstom.

Clinique Juridique de l'Université de Droit de Nanterre

Sherpa a en outre renforcé ses liens avec le milieu académique en travaillant avec les étudiants de la clinique juridique de l'Université de Droit de Nanterre (EUCLID). Les étudiants impliqués dans ce programme ont travaillé à deux projets de recherche en lien avec le programme Globalisation et Droits Humains.

EUCLID
Enseignement
Universitaire
CLInique du Droit

Aujourd'hui, près d'un quart de la population mondiale vit sous le seuil d'extrême pauvreté. Ces populations résident majoritairement en zone rurale et n'ont souvent eu qu'un accès restreint à l'éducation. Lorsque surviennent des cas de violations en matière de droits humains ou environnementaux de la part d'entreprises multinationales, les populations concernées rencontrent des difficultés à accéder à la justice pour obtenir réparation tant les procédures à initier contre ces acteurs leur semblent insurmontables.
C'est pour éviter ces dénis de justice que Sherpa a mis en place la Caravane juridique, afin de former les acteurs locaux à la Responsabilité Sociétale et Environnementale des Entreprises à travers trois ateliers de renforcement des capacités.

L'atelier 1 est constitué d'une première journée de conférence théorique visant une moyenne de 40 participants, principalement des organisations de la société civile mais également des syndicats, journalistes ou juristes afin que le plus grand nombre d'acteurs amenés à travailler sur la RSE soient sensibilisés. Ces participants sont sélectionnés sur la base d'un questionnaire ayant pour objet d'apprécier leur intérêt pour les questions de RSE.

En vue de l'atelier 2, 15 à 20 personnes sont sélectionnées parmi les 40 participants afin de participer au séminaire de formation théorique sur la base du questionnaire et des critères précités.

Enfin, durant l'atelier 3, un noyau restreint d'acteurs est retenu parmi les 15 participants de l'atelier 2 pour participer à l'atelier pratique. Ces personnes sont les représentants des associations locales qui travaillent déjà sur le cas d'une entreprise commettant des violations en matière environnementale ou de droits humains.

Chaque caravane juridique, d'une durée de deux semaines, repose sur l'idée, qu'à terme, les acteurs locaux doivent être en mesure d'assurer eux-mêmes la défense de leurs droits.

Togo – Lomé : 11 au 22 septembre 2012

© Sherpa

Les ressources du Togo en fer, cuivre, bauxite, manganèse sont conséquentes. Le pays exploite également les phosphates ainsi que le sel, le minerai de fer, la craie et le marbre. Deux cas de violations d'entreprises ont été sélectionnés pour cette caravane: MMMining S.A., société exploitant le fer à Banjeli dans le nord du pays ainsi que la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) dont le site d'extraction se situe à Hahotoé dans le sud du pays.

Lors des ateliers 1 et 2, au regard des questions et observations ayant été formulées à l'issue des interventions, les participants togolais ont manifesté un réel intérêt pour le sujet de la RSE. Ceux qui ont participé au séminaire ont apprécié le contenu de la formation théorique à la suite duquel ils ont d'ailleurs décidé de créer une plateforme RSE Togo.

Durant l'atelier 3, deux jours de visite de terrain organisés dans le sud, sur le site d'exploitation du phosphate, ont confirmé la gravité de la situation et ont exacerbé les problèmes que le groupe de participants allait rencontrer pour collecter les preuves manquantes au dossier. 30 000 personnes seraient concernées par les violations commises par la SNPT sur un territoire très étendu et isolé. Afin de recenser les personnes concernées par l'expropriation, les maladies dues à la pollution ou le manque d'accès aux soins, le groupe de l'atelier 3 a du élaborer des questionnaires distribués dans tous les villages concernés afin d'obtenir une évaluation précise du nombre de personnes touchées par les différentes violations. Le groupe a pu prendre acte de la manière dont il faut recueillir et enregistrer des témoignages, prendre des photos et vidéos ou récolter des documents.

© Sherpa

Une troisième demi-journée de terrain a permis de constater l'état d'insalubrité des logements de travailleurs de la société MMMining sur le port de Lomé et de filmer des témoignages complémentaires. Le groupe a pu acquérir des réflexes de récolte de preuves sur place et a su s'adapter aux difficultés rencontrées tout en étant inventif quant aux moyens de collecte. Par ailleurs, les participants à l'atelier 3 ont pu se rendre compte de l'ampleur des dégâts et des attentes des victimes grâce à ces visites de terrain et ainsi être encouragés en mesurant l'impact possible de leur travail.

© Sherpa

Les participants ont pris conscience qu'il était possible de faire valoir leurs droits face aux entreprises. Ils continuent à se réunir tous les mois afin de suivre la stratégie adoptée et d'élaborer des actions concrètes pour l'issue du cas de violations. Des initiatives locales ont par ailleurs été engagées à travers la collaboration de 4 avocats pro bono. À cet égard, suite aux courriers adressés à l'entreprise MMMining, celle-ci aurait régularisé quelques contrats de travail. La pression du groupe commence donc à voir apparaître ses premiers effets.

Cameroun – Yaoundé : 10 au 21 décembre 2012

Le Cameroun dispose d'importantes ressources naturelles minières, forestières mais également agricoles par le développement notamment des cultures de bananes, de cacao ou de sucre. Étant donné le nombre de victimes concernées, le cas de violations retenu dans le cadre de cette caravane a été celui relatif à l'exploitation de cannes à sucre par la Société Sosucam.

© Sherpa

Lors des ateliers 1 et 2, là encore, au vu des questions et observations formulées à l'issue des interventions, il ne fait nul doute que les participants à la conférence ont manifesté un réel intérêt pour le sujet. Le nombre restreint de participants au séminaire théorique a facilité les échanges et l'assimilation des connaissances.

© Sherpa

L'atelier 3 a été extrêmement riche et dynamique car les participants avaient d'une part préalablement bénéficié d'un séminaire de formation en groupe restreint qui leur avait permis d'assimiler rapidement les principes de base de la RSE et d'autre part, un seul cas a cette fois-ci été étudié. Un groupe de travail a été constitué en vue de mener les actions envisagées dans le chronogramme.
À l'issue de ces deux caravanes, un suivi et un appui aux actions et initiatives organisées par ces groupes sont au jour d'aujourd'hui encore réalisés par l'association Sherpa.

Ces caravanes initiées en 2012 ont été réalisées grâce à l'appui de partenaires financiers tels que l'Organisation Internationale de la Francophonie et associatifs avec OSCAF et Afrique responsable.

- 26 janvier 2012 I Conférence « Entreprises et parties prenantes : Quelle réciprocité?», Association Humanités & Management, Paris.

- 14 février 2012 I Conférence « Lutte contre la criminalité financière », Association d'Économie financière, Paris.

- 6 mars 2012 I Théâtre-Débat « Le procès des biens mal-acquis», Association Survie, Paris.

- 28 mars 2012 I Conférence « Droits de l'Homme et rôle des entreprises multinationales », Salon Produrable, Paris.

- 5 avril 2012 | Panel « société civile » organisé dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre par la France de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics à l'étranger, Paris.

- 23 – 24 avril 2012 | Réunion d'experts destinée à faire ressortir les meilleures pratiques des États en matière de diligence raisonnable, Copenhague.

- 24 avril 2012 I Café-débat « L'accaparement de la terre par le privé », Association Solidarités, Paris.

- 27 avril 2012 I Colloque « Justice pénale internationale et droits humains », Barreau Pénal International, Union des Avocats Européens et Association de Formation et de Recherches en Droit Européen des Droits de l'Homme, Strasbourg.

- 10 mai 2012 | Intervention auprès de l'Agence Française de Développement sur la notion de RSE vue par les ONG, Institut RSE, Paris.

- 14 mai 2012 I Conférence-débat « Paradis fiscaux : ce qu›il reste à faire », CCFD-Terre Solidaire, Amis du Monde Diplomatique, Survie Midi-Pyrénées et ATTAC Toulouse, Toulouse.

- 15 mai 2012 | Intervention en visio-conférence sur l'affaire des Biens Mal Acquis dans le cadre du cycle de cours « Violations massives des droits humains et responsabilités des acteurs : une approche interactive et multidisciplinaire », Université d'Ottawa, Paris/Ottawa (Canada).

- 17 mai 2012 | Intervention en visio-conférence sur la responsabilité juridique des Sociétés Transnationales dans le cadre du cycle de cours « Violations massives des droits humains et responsabilités des acteurs : une approche interactive et multidisciplinaire », Université d'Ottawa, Paris/Ottawa (Canada).

- 23 – 26 mai 2012 | Participation à un atelier de formation aux Principes directeurs de l'OCDE, OECD Watch, Sénégal.

- 24 mai 2012 I Conférence-débat « Développement durable et Responsabilité des Entreprises : Comment faire progresser les droits de l'Homme ? », Section Paris de la Ligue des Droits de l'Homme, Paris.

- 28 – 30 juin 2012 I Conférence « Accounting, Economics and Law, A Convivium », SASE Research Network, Boston, États-Unis.

- 13 septembre 2012 I Conférence « En finir avec la corruption dans le secteur extractif », Plateforme Publiez Ce Que Vous Payez, Paris.

- 21 septembre 2012 | Atelier de réflexion sur l'affaire Kiobel c. Royal Dutch Petroleum, Institut des Hautes Études sur la Justice et Ministère des Affaires Étrangères, Paris.

- 27 septembre 2012 I Conférence « La responsabilité sociale et environnementale des entreprises françaises à l'étranger : le cas de la compagnie pétrolière Perenco au Guatemala », Ordre des Avocats au Barreau de Paris et leurs partenaires, Paris.

- 13 octobre 2012 I Forum « La démocratie à l'épreuve de la corruption », Table ronde « A quand la fin des entraves à la justice française » et « Multinationales vs démocratie », Survie et Mediapart, Paris.

- 2 novembre 2012 I Colloque « La défense de l'intérêt général par les associations », Paris.

© Sherpa

- 7 – 11 novembre 2012 I 15ème Conférence Internationale Anti-Corruption, Ateliers « Application des lois anti-corruption : vers un nouveau modèle ? » et « Dirty Money: a stolen future. How to restore people's trust? », Transparency International et UNCAC Coalition, Brasilia, Brésil.

- 12 novembre 2012 Colloque « La Défense de l'intérêt général par les associations », Université Paris 8, Paris.

- 17 novembre 2012 I Projection-débat « Zambie, à qui profite le cuivre ? », CCFD, Saint-Quentin-en-Yvelines.

- 21 novembre 2012 I Table ronde sur la corruption, Barreau de Créteil

- 13 décembre 2012 I Colloque « Devoir des États – Responsabilité des Multinationales – Prévenir et remédier aux violations des droits humains et de l'environnement », Collectif Éthique sur l'Étiquette et Forum Citoyen pour la RSE, Paris

Réseaux Sociaux

Sherpa est parvenue à accroître sa visibilité sur internet en 2012. Le site internet offre un panorama plus complet du fonctionnement et des activités de notre association et un accès à l'information plus facile. Des efforts de mise à jour ont été fournis afin de proposer une expérience de navigation plus dynamique et renforcer la transparence de l'association. Ce sont ainsi entre 1735 et 3409 visiteurs mensuels uniques qui ont visité notre site en 2012.

Sherpa a par ailleurs accompli des progrès significatifs sur les réseaux sociaux.

Sherpa a atteint 2259 fans à la fin du mois de décembre 2012 sur son compte Facebook. Nous y mentionnons nos propres actualités mais également des informations liées aux domaines d'actions de Sherpa. Ce fil d'informations est varié et constitue une plateforme d'échange interactive avec les personnes qui nous soutiennent et les autres organisations de la société civile.

Notre compte Twitter s'est aussi considérablement étoffé : de 322 abonnés fin 2011, nous sommes passés à 1158 abonnés à la fin de l'année 2012. Ce réseau social nous a permis de publier des informations régulièrement et rend l'interaction avec les abonnés plus facile et rapide. Sherpa a été classée par l'Agence France Presse au 42ème rang des acteurs les plus influents sur les questions de diplomatie par Twitter.

Parallèlement, le nombre de vues mensuelles sur notre compte YouTube s'est stabilisé et a oscillé durant toute l'année entre 225 et 420 vues par mois.

Contributions

- « Biens Mal Acquis, une affaire purement africaine ? », article de Maud Perdriel-Vaissière, janvier 2012 | Altermondes n°28

- « Cet argent qui corrompt », tribune co-rédigée par William Bourdon et André Vallini, 24.01.2012 | Libération

- « The accumulation of unexplained wealth by public officials: making the offence of illicit enrichment enforceable », article de Maud Perdriel-Vaissiere, janvier 2012 | Anti-Corruption Resource Centre

- « Biens mals acquis : deux poids, deux mesures », article de Rachel Leenhardt, mars 2012 | Altermondes n°29

- « Les multinationales et l'impôt », article de Jean Merckaert, 26.03.2012 | La Croix

- « La justice, zone interdite pour les associations anti-corruption? », article d'Eric Alt, 01.05.2012 | Blog Mediapart

- « L'Europe doit en finir avec la corruption du secteur extractif », lettre ouverte co-signée par William Bourdon, 17.09.2012 | Le Monde

■ « Pas de transition écologique sans régulation des entreprises », tribune de William Bourdon et Yann Queinnec, 24.09.2012 | Le Monde

■ « La démocratie malade de la délinquance financière », tribune écrite et en vidéo d'Eric Alt, 06.10.2012 | Rue89 Strasbourg

■ « Equatorial Guinea takes France to the International Court of Justice: A unique opportunity to rule on immunity in grand corruption cases », article de Maud Perdriel-Vaissiere, 27.11.2012 | Blog de l'UNCAC Coalition

■ Rapport «Human Rights due diligence: the role of States », contribution de Marie-Caroline Caillet, 03.12.2012 I European Coalition for Corporate Justice

■ « Lutte contre la corruption : il est temps d'agir », tribune de William Bourdon et Eric Alt, 23.12.2012 I Libération

Revue de presse

L'association bénéficie d'un impact médiatique croissant depuis l'année 2011. En 2012, ce ne sont pas moins de 330 retombées presses mentionnant l'association que nous avons pu dénombrer contre 217 en 2011. 51% de ces retombées ont traité des biens mal acquis et de sujets connexes (contre 80% l'an passé), 30% du programme Globalisation et Droits Humains et 19% ont mentionné Sherpa dans le cadre de ses actions de plaidoyer.

Sherpa a ainsi diffusé 31 communiqués de presse en 2012.

Presse Écrite

- Getting Back the Bad Guy's Loot, 19 janvier 2012, The New York Times
- L'inestimable fortune du clan Ben Ali, 27 janvier 2012, Radio-canada.ca
- France impounds African autocrats' 'ill-gotten gains', 6 février 2012, The Guardian
- Areva au Niger : la famille d'un ancien salarié réclame 500 000 euros pour « faute inexcusable », 6 février 2012, Agence AEF Développement Durable
- Sherpa victime de son succès, 6 février 2012, La lettre des juristes d'affaires
- Enquête sur les cyber-espions du printemps libyen à Aix et Sophia, 8 février 2012, Nice-matin.com
- France probes Africa's big spenders, 10 février 2012, The Mail & Guardian
- Un immeuble de 75 millions d'euros saisi avenue Foch ?, 16 février 2012, La Vie Immo
- L'affaire dite des "biens mal acquis" franchit une nouvelle étape, 17 février 2012, France 24.com
- « Le lobbying du forum citoyen pour la RSE a permis d›éviter le pire », 17 février 2012, Novethic
- Africa's despots of decadence facing French crackdown, 18 février 2012, The Sidney Morning Herald
- Tunisie : comment récupérer ce que Ben Ali & co nous ont volé ?, 20 février 2012, Nawaat.org
- Out of Africa, 21 février 2012, Black Business Quarterly
- Small Group of Lawyers Launches Big Battle Against Corruption, 23 février 2012, CNBC.com
- Biens mal acquis : saisissante saisie chez Obiang, 25 février 2012, Libération.fr
- Teodorin, le fils prodigue, 25 février 2012, Libération.fr
- Comment une famille de «kleptocrates» ruine la Guinée, 25 février 2012, Marianne
- Des ONG demandent à l'Unesco l'abolition définitive d'un prix Obiang, 27 février 2012, Agence France-Presse
- Las ONG insisten en que se cancele "definitivamente" el Premio UNESCO-Obiang, 27 février 2012, Telecinco.es
- Le patrimoine immobilier de Bongo et Sassou-Nguesso à la loupe, 2 mars 2012, La Vie Immo
- La justice française enquête sur un immeuble de plusieurs millions d'euros attribué à la famille Wade dans le 16e arrondissement de Paris, 3 mars 2012, DakarActu.com
- El niño mimado saquea Guinea, 4 mars 2012, ElPaís.com
- Quand le refus du Prix Unesco-Obiang donne à réfléchir, 6 mars 2012, Abidjan.net
- Guinée équatoriale : le prix Obiang Nguema validé à l'Unesco, 9 mars 2012,

Jeune Afrique

- Malabo celebra el premio de la UNESCO, mientras las ONG y el exilio lo critican, 12 mars 2012, Europapress
- “Bien mal acquis”: pourquoi et comment la famille présidentielle contre-attaque-t-elle ?, 14 mars 2012, DakarActu.com
- Plainte de Wade Karim contre Me William Bourdon et « le Parisien », 13 mars 2012, Agence de Presse Sénégalaise
- France-Libye: “l’affaire Amesys est gravissime ! “, 14 mars 2012, L’Express
- Plainte dans l’affaire des ‘biens mal acquis’ : les Conseils de Me Bourdon parlent de diversion de la part de Wade et Karim, 16 mars 2012, Rewmi
- Unesco: fronde contre le fils Obiang, 16 mars 2012, L’Express.fr
- Matériel de surveillance pour la Libye: le parquet d’Aix classe une plainte sans suite, 16 mars 2012, Agence France-Presse
- Me William Bourdon réagit : « Si Wade n’a rien à se reprocher, qu’il reste serein », 16 mars 2012, Rewmi
- La campagne 2007 de Sarkozy payée par la Libye ? La justice se défausse, 16 mars 2012, Libération.fr
- Les citoyens s’organisent pour faire respecter le droit à l’eau, 19 mars 2012, Novethic
- Les milliards du clan Assad dans le collimateur, 21 mars 2012, ParisMatch.com
- Le beauf de Kadhafi que la France réclame… et voudrait oublier, 21 mars 2012, Le Canard Enchaîné
- Biens mal acquis : l’étau se resserre autour des dirigeants corrompus, 22 mars 2012, Terangaweb
- World Bank to hand over names of Zambian officials who received bribes over ZESCO deal in 2002, 27 mars 2012, LusakaTimes.com
- François Hollande : « Le regard français sur l’Afrique doit changer », 27 mars 2012, Afrik.com
- Biens mal acquis : les avocats du fils du président Obiang contre-attaquent, 28 mars 2012, Agence France-Presse
- Mandat d’arrêt contre le fils Obiang : deux ONG déplorent l’attitude du parquet, 28 mars 2012, Agence France-Presse
- Las ONG acusan a la Fiscalía de París de entorpecer la orden de detención contra ‘Teodorín’, 30 mars 2012, Europapress
- Biens mal acquis : Paris rappelle à Malabo que sa justice est indépendante, 30 mars 2012, Agence France-Presse
- L’hyperpuissance des multinationales, et interview de Sandra Cossart, Responsable du programme Responsabilité Sociale des Entreprises de Sherpa, 27 mars 2012, Entreprise et Carrières
- Afrique du Sud : l’industrie de l’or menacée par une class action historique, 2 avril 2012, Novethic
- Teodorin Obiang : à fond les caisses, 5 avril 2012, Paris Match
- Contribution : l’après Wade et les biens mal acquis des membres de son clan et de sa our !, 6 avril 2012, Rewmi
- Diplomatie : certaines ONG françaises prêtes à torpiller les relations entre la France et l’Afrique, 9 avril 2012, Les dépêches de Brazzaville
- France : la justice devrait émettre rapidement un mandat d’arrêt contre Teodoro Obiang Nguema, 16 avril 2012, Afrik.com
- France-Guinée équatoriale : vers la rupture des relations diplomatiques, 16 avril 2012, LaNouvelleExpression.info
- François Hollande peut-il rompre avec la Françafrique ?, 17 avril 2012, JeuneAfrique.com

- Françafrique. Ce qu'en disent les candidats, 17 avril 2012, LeNouvelObservateur.com
- Présidentielle : des ONG demandent qu'on facilite les enquêtes anticorruption, 19 avril 2012, Agence France-Presse
- Conférence-débat sur la justice transitionnelle en Tunisie, 20 avril 2012, Babnet.net Tunisie
- Biens mal acquis : Obiang, la classe américaine?, 25 avril 2012, Bakchich
- La justice enquête sur l'espionnage du Net libyen, 28 avril 2012, Mediapart
- L'invité du mois : interview de Racheel Leenhardt, Mai 2012, Ramatou
- La justice, zone interdite pour les associations anti-corruption?, 1 mai 2012, Mediapart
- Libye : la justice s'endort sur Amesys, pas sur Médiapart, 3 mai 2012, Bakchich
- L'UMP s'attaque aux associations de lutte contre la corruption, 4 mai 2012, Basta Mag
- Présidentielle - France 2012 : l'Afrique cœur à gauche, portefeuille à droite ?, 5 mai 2012, Jeune Afrique
- Conflit : Bolloré conteste une décision du gouvernement et refuse de payer une amende de 25 millions de FCFA, 6 mai 2012, Mutations
- Entre éthique et pots-de-vin, que trame Alstom ?, 7 mai 2012, Libération.fr
- Les associations contestent un décret jugé insuffisant sur la RSE, 9 mai 2012, LeMonde.fr
- Enquête à Paris pour complicité de torture visant la société Amesys, 21 mai 2012, Agence France-Presse
- Libye : enquête ouverte sur Amesys, 22 mai 2012, ArrêtSurImage.net
- Existe-t-il en Tunisie une justice à deux vitesses ?, 23 mai 2012, LeTemps.com.tn
- Affaire Amesys : quand la France aimait Kadhafi, 23 mai 2012, Marianne.net
- Affaire Amesys : Sarkozy et son gouvernement ont-ils cautionné l'espionnage de Kadhafi ?, 23 mai 2012, Agora Vox
- Le préjudice écologique, ce n'est pas seulement l'Erika, 24 mai 2012, Le Journal de l'Environnement
- Droits de l'homme : les multinationales sous pression, 26 mai 2012, Le Parisien
- Areva condamnée pour la mort d'un salarié d'une mine nigérienne : une décision en demi-teinte, 1er Juin 2012, Revue Droit de l'Environnement
- La justicia francesa recaba en España testimonios contra el hijo de Obiang, 2 juin 2012, ElPaís.com
- Nouveau recours contre le décret RSE, 27 juin 2012, Journal de l'Environnement
- La France est-elle corrompue ?, 30 juin 2012, Marianne
- Interview de William Bourdon, mai-juin 2012, Culture Droit
- Teodoro Nguema Obiang Mangue : même pas peur, 1er juillet 2012, Jeune Afrique
- Entretien avec Sandra Cossart, juillet 2012, Novethic
- Les enjeux de la transparence des revenus des multinationales en Afrique, 5 juillet 2012, Terangaweb
- Michelin accusé en Inde, l'OCDE saisie, 10 juillet 2012, Agence France-Presse
- Michelin es acusada ante la OCDE de violar los derechos de los intocables, 11 juillet 2012, Agence EFE
- En Inde, les bons principes de Michelin se dégonflent, 12 juillet 2012, LeTélégramme.fr
- CGT et ONG s'allient face à Michelin, 12 juillet 2012, Basta Mag
- Biens mal acquis : mandat d'arrêt contre un fils de président, 13 juillet 2012, LCI.TF1.fr
- Biens mal acquis : le fils du président Obiang visé par un mandat d'arrêt, 13 juillet 2012, Agence France-Presse
- Biens mal acquis : un mandat d'arrêt délivré contre le vice-président de la Guinée Équatoriale, 13 juillet 2012, Associated Press

- La France boycottera le prix Unesco-Guinée équatoriale, 13 juillet 2012, LeMonde.fr
- La justice française lance un mandat d'arrêt contre le fils du président équato-guinéen, 14 juillet 2012, France24.com
- « Biens mal acquis » : les Équato-Guinéens parlent d'acharnement de la justice française envers leurs dirigeants, 14 juillet 2012, Les Dépêches de Brazzaville.
- Indian ‹guillemets› threatened by Michelin tyre factory, 15 juillet 2012, English.RFI.fr
- Prix Guinée Équatoriale à l'Unesco : "récompense honteuse", 16 juillet 2012, Agence France-Presse
- L'Unesco s'apprête à remettre le prix de la honte, 16 juillet 2012, HuffingtonPost.fr
- Mandat contre Obiang fils et prix UNESCO : une concomitance suspecte, 16 juillet 2012, L'Observateur.bf
- L'Unesco remet un prix très controversé, 17 juillet 2012, La Croix
- Malaise à l'Unesco / « Remettre ce prix est une honte ! », 17 juillet 2012, 20Minutes.ch
- Les Obiang croisent au large de la justice française, 18 juillet 2012, Libération.fr
- Qosmos, l'entreprise française qui aide la Syrie à surveiller ses internautes, 27 juillet 2012, Télérama.fr
- Biens d'Obiang Nguéma saisis à la demande de Sherpa : les Sénégalais peuvent-ils solliciter cette association ? 3 août 2012, DakarActu.com
- Biens mal acquis : la justice française saisit un immeuble de la Guinée-Équatoriale, 3 août 2012, Agence Sipa Press
- La justice saisit l'hôtel particulier de Teodorin Obiang à Paris, 4 août 2012, Agence France-Presse
- France has finally got tough on corruption by seizing a dictator's Paris mansion, 6 août 2012, TheGuardian.com
- Tunisie : où est passé le magot de Ben Ali ?, 7 août 2012, JeuneAfrique.com
- Uranium la réponse d'Areva aux antinucléaires, 19 août 2012, L'Alsace.fr
- A French Shift on Africa Strips a Dictator's Son of His Abundant Treasures, 24 août 2012, The New York Times
- Areva a mauvaise mine, selon des ONG, 24 août 2012, TerraEco.net
- Washington aussi part en guerre contre les biens mal acquis, 29 août 2012, LeParisien.fr
- Londres accusé d'abriter des biens des caciques du régime Moubarak, 3 septembre 2012, France24.com
- Traque des biens : Ali Bongo cloue Me Bourdon au pilori, 3 septembre 2012, LeSénégalais.net
- Des organisations de la société civile formées sur la RSE et la REDH, 14 septembre 2012, Journal togolais L'Alternative
- L'Europe doit en finir avec la corruption du secteur extractif, 17 septembre 2012, LeMonde.fr
- Traque des biens mal acquis : qu'est ce qui fait courir Me Bourdon ?, 23 septembre 2012, LeSénégalais.net
- A President's Support of Stolen Asset Recovery and the Fight Against Impunity, 24 septembre 2012, HuffingtonPost.com
- La Guinée Équatoriale instrumentalise la justice, 26 septembre 2012, L'Express.fr
- La Guinée équatoriale attaque la France en justice dans l'affaire des biens mal acquis, 26 septembre 2012, Agence France-Presse
- Principes directeurs de l'OCDE : le PCN français rend ses avis sur les plaintes Devcot, Molex et Sodexo, 26 septembre 2012, Agence AEF Développement Durable
- Swiss target commodities secrets risking 21 billion hegemony, 9 octobre 2012, Bloomberg.com

- Michelin en Inde : l'enquête de l'OCDE commence, 19 octobre 2012, Novethic
- Inde : l'OCDE va entendre Michelin, accusé de violer les droits d'intouchables, 20 octobre 2012, Agence France-Presse
- Bricq veut plus de collaboration avec les ONG, 23 octobre 2012, LeFigaro.fr
- Les prétentions d'un journaliste « en laisse », n° 217 octobre 2012, Billets d'Afrique n°217
- Niger 2012. Mauvaise conjoncture économique mais opportunité géopolitique et politique pour un bras de fer avec AREVA (2/2), Novembre 2012, Mensuel La dépêche diplomatique Afrique
- Areva indemnise une victime française : une première, 9 novembre 2012, L'Alsace.fr
- Anti-Corruption Views : anti-Corruption activists pledge to crack down on kleptocrats, 13 novembre 2012, ThomsonReutersFoundation.org
- Des ONG demandent la suspension du chantier de l'usine Michelin en Inde, 23 novembre 2012, LePoint.fr
- La France accusée de lutter mollement contre la corruption, 05 décembre 2012, Challenges.fr
- Détournements à la BEAC : l'autre scandale, 12 décembre 2012, JeuneAfrique.com
- Cameroun : Des organisations de la société civile à l'école de la responsabilité sociale des entreprises, 16 décembre 2012, Yaoundeinfos.com
- Areva accusée de négliger l'impact de ses mines d'uranium en Afrique, 18 décembre 2012, LeMonde.fr
- Mines d'uranium: l'ONG Sherpa se retire des accords signés en 2009 avec Areva, 18 décembre 2012, Agence France-Presse
- Santé des mineurs d'uranium : Sherpa met fin à sa collaboration avec Areva, 20 décembre 2012, Actu-Environnement.com
- Mines d'uranium : Sherpa rompt ses accords avec Areva, 20 décembre 2012, Novethic.fr
- Santé des employés d'Areva en Afrique : l'ONG Sherpa toujours minée par la fin de l'ère Anne Lauvergeon, 20 décembre 2012, JournalInternationaldeMédecine.fr
- L'association Sherpa se retire des accords passés avec Areva sur le nucléaire au Gabon et au Niger, 21 décembre 2012, RFI.fr
- Uranium : Areva dénoncé par une ONG en Afrique, 21 décembre 2012, ZoneBourse.com
- C'est l'histoire d'un bibendum qui part en Inde, décembre 2012, Altermondes n°32

Radios

- Les juges vident le domicile du fils du président de la Guinée équatoriale à Paris, journal, 17 février 2012, RTL
- Le scandale des biens mal acquis, les récits d'Europe 1 Soir, 17 février 2012, Europe 1
- L'UNESCO peut-elle s'accommoder de pratiques illégales en matière de financement ?, journal, 6 mars 2012, France Culture
- L'argent des dictateurs en partenariat avec l'IRIS, le téléphone sonne, 27 mars 2012, France Inter
- Course à la terre : un phénomène spectaculaire de la mondialisation, 2 mai 2012, Média Solidaire
- Enquête sur une entreprise française accusée de complicité de torture en Libye, journal, 22 mai 2012, RTL
- Kaddu Diaspora sur les traces des biens mal acquis des dirigeants africains, 1er juin 2012, Khadyfm
- Mandat d'arrêt contre le fils Obiang, journal, 13 juillet 2012, France Culture

- Mandat d'arrêt contre le fils du Président guinéen, 16 juillet 2012, RFI
- Mounana : Areva indemnise enfin une victime !, C'est pas du vent, 18 novembre 2012, RFI
- Sherpa / Areva, C'est pas du vent, 23 décembre 2012, RFI

Télévisions

- Interview de Maud Perdriel-Vaissière sur la perquisition avenue Foch, journal, 14 février 2012, TV5 Monde
- BMA : le train de vie luxueux du fils du Président de Guinée Équatoriale, journal de 20h, 26 février 2012, TF1
- « Biens mal acquis » : ces étranges biens de chefs d'États africains, journal de 20h, 4 février 2012, TF1
- Sanctionner la corruption, entretien avec William Bourdon, 30 mars 2012, La Vie des Idées
- Les biens mal acquis partie 2, Africa News Room, 1er mai 2012, Africa 24
- Que va devenir l'ancien président ?, Ça vous regarde, 14 mai 2012, LCP Assemblée Nationale
- Responsabilité Sociale des Entreprises sur le continent africain, journal, 24 mai 2012, RTS Sénégal
- France-Afrique : biens mal acquis ?, face-à-face, 30 juillet 2012, France 24

Sherpa, dont l'équipe permanente comprend 4 salariées, fonctionne grâce à l'engagement bénévole de ses administrateurs et d'un réseau de juristes et d'avocats très investis. Les activités de Sherpa reposent également sur le soutien de volontaires et de stagiaires.

L'équipe permanente

Maud Perdriel-Vaissière – Déléguée générale

Sandra Cossart - Responsable du programme Globalisation et Droits Humains

Marie-Laure Guislain - Coordinatrice juridique

Rachel Leenhardt - Chargée des relations extérieures

Le Conseil d'Administration

William Bourdon - Président-fondateur de Sherpa

Jean-Pierre Getti - Vice-Président de Sherpa

Jean Merckaert - Secrétaire de Sherpa

Sarah Wykes - Trésorière de Sherpa

Mireille Delmas-Marty - Agrégée en droit privé et en sciences criminelles

Eric Alt - Conseiller référendaire à la Cour de cassation

Chantal Cutajar - Docteur en droit privé et sciences criminelles et maître de conférences à l'Ecole de Management de l'Université Robert Schuman (Strasbourg III).

Stagiaires

Domitille Arnaud
Thomas Ballot
Lucie Favrot
Pauline Kienlen
Laura Monnier
Noémie Pierre
Yveline Ruaud
Omar Sinaceur
Iryna Stakhniuk

Bénévoles

Marie-Caroline Caillet
Eric Moutet
Yann Queinnec
Julia Thibord
Claudia Bettiol
Mathieu Bravais
Geraud De La Pradelle
Evgenia Epanchina
Pierre Farcot
Cyrille Guillermou
Fiona James
Corentin Latimier
Julie Leray
Léa Obadia
Jana Vychopnova

RAPPORT FINANCIER

Sherpa tient à remercier chaleureusement ses donateurs, individuels et institutionnels, qui nous ont aidés cette année à réaliser toutes nos activités.

Les ressources pour l'année 2012 s'élèvent à 280 921€

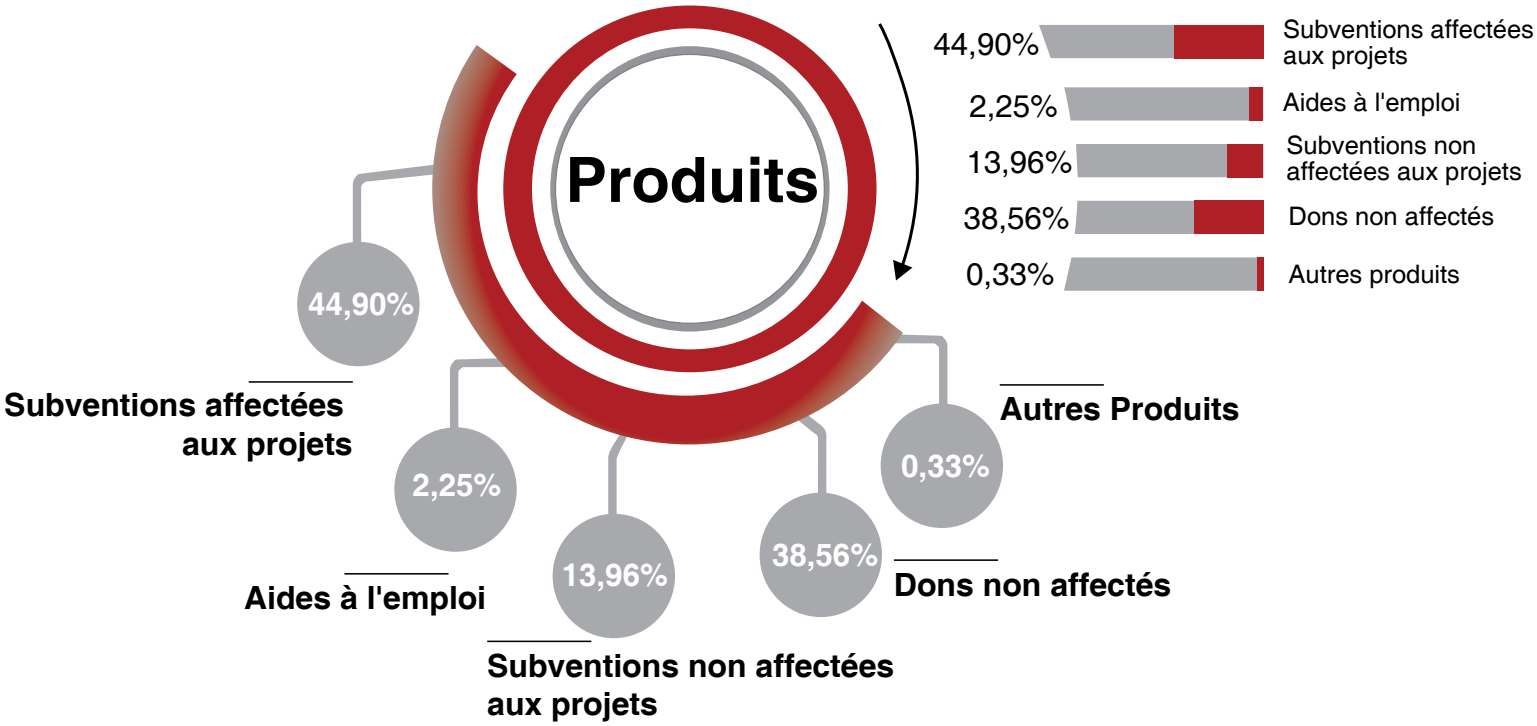

Les dépenses pour l'année 2012 s'élèvent à 267 492 €

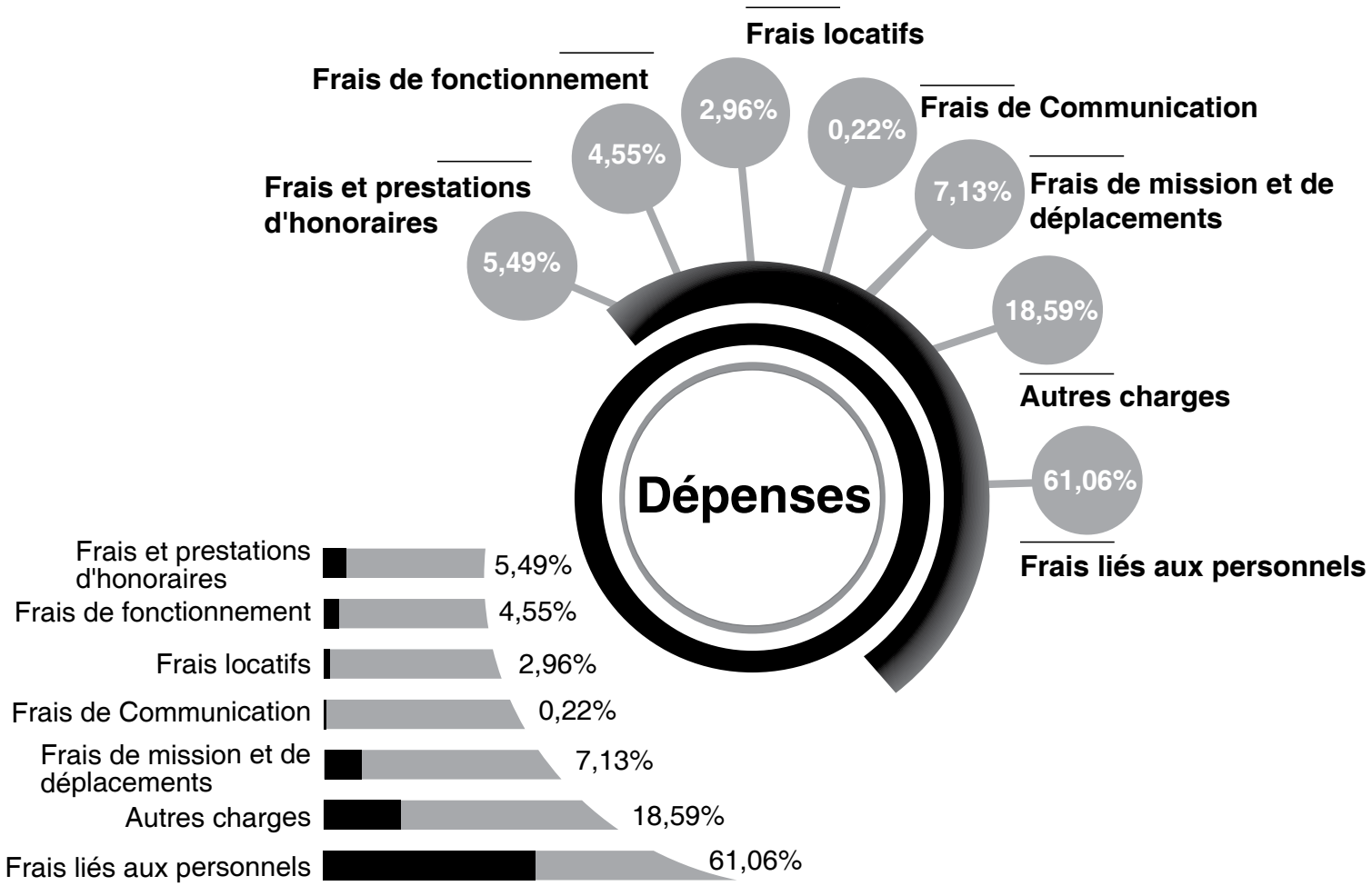

PARTENAIRES

SIGRID RAUSING TRUST

*Sherpa

Effectuez un don sécurisé en ligne depuis notre site ou envoyez vos dons par chèque

22, rue de Milan
75009 Paris
+ 33 1 42 21 33 25